

Deux consultations avant d'adopter des plans de prévention du bruit

Saint-Nazaire Agglomération et la Ville de Saint-Nazaire ont élaboré des plans de prévention du bruit dans l'environnement. Avant la finalisation de ces plans, les habitants sont invités à donner leur avis.

L'adoption par les collectivités des plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) répond à une réglementation européenne. Ces documents permettent d'informer les habitants sur les niveaux sonores engendrés par le trafic routier et les mesures mises en place pour les réduire quand ils sont excessifs : baisse de la vitesse autorisée, aménagements sur la voirie, etc...

La consultation se déroulera du 21 mars au 23 mai 2025 inclus.

Votre contact

Saint-Nazaire agglomération

Service presse

presse@saintnazaire.fr